

2024-067

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2024-07-22-50 CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux juillet à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 16 juillet 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 08

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absent excusé : Vincent GOUDON.

Absent : Jean-Luc FAUCON ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°3 – Budget de la commune 2024 M57

Monsieur le Maire donne la parole à Monique ALLEGRE qui expose au Conseil municipal qu'il convient d'ajuster les crédits prévus au budget primitif de la commune.

Elle propose d'effectuer les virements de crédits nécessaires dont le détail figure ci-dessous, pour l'investissement d'un montant de zéro euros équilibré en dépenses et recettes (0 €).

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- **Décide** d'approuver la décision modificative suivante sur le budget de la Commune, présentée par compte.

INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	COMPTE	Libellé	MONTANT	COMPTE	Libellé	MONTANT
	202.20	Frais d'études des documents d'urbanisme	180.00 €			
	2152.21-39	Installations de voirie	3 916.40 €			
	238-23	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	- 4 096.40 €			
		TOTAL	0.00 €		TOTAL	0.00 €

Ces mouvements de compte correspondent au rajout des servitudes du PLU sur le site du géoportail de l'urbanisme, à l'achat de panneaux de signalisation et à la signalisation au sol de la rue de la Fontaine suite aux travaux de réfection de la chaussée par le Département.

VOTE : 6 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE

Le Maire
Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 25 JUIL. 2024
Affiché le 25 JUIL. 2024

NP

Délib 2024-07-22-50 – Décision Modificative n°3 - Budget de la commune 2024 M57